



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX 2025-109-02

---

### TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES 2025

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Le jeudi 19 juin 2025 à 18h00**

**COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES**  
Mairie de Brières-les-Scellés  
Place de la Mairie  
91150 BRIERES LES SCELLES  
01 86 90 55 22

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement .....	4
2.3 - Variantes .....	4
3 - Les intervenants.....	5
2.4 - Conduite d'opération .....	5
2.5 - Maîtrise d'œuvre.....	5
2.6 - Contrôle technique .....	5
2.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
6.1 - Documents à produire .....	6
6.2 - Visites sur site .....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
7.1 - Transmission électronique.....	7
7.2 - Transmission sous support papier .....	8
8 - Examen des candidatures et des offres .....	8
8.1 - Sélection des candidatures .....	8
8.2 - Attribution des marchés .....	8
8.3 - Suite à donner à la consultation - négociation .....	9
9 - Renseignements complémentaires .....	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Procédures de recours .....	10

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne l'extension du bâtiment accueillant la cantine scolaire et l'accueil périscolaire.

### Lieu d'exécution :

Rue Charles de Gaulle- À proximité de la mairie

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123 et R.2123-1 à R.2123-7 du code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Le présent contrat prend la forme d'un marché à prix forfaitaires dont le libellé est donné dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

### Allotissement

Le marché est alloti et se décompose de la manière suivante :

- Lot 00 – PRESCRIPTION COMMUNES À TOUTS LES CORPS D'ÉTAT
- Lot 01 – VRD et GROS ŒUVRE
- Lot 02 – ENVELOPPE DU BÂTIMENT. Macrolot composé des sous lots CHARPENTE BOIS, COUVERTURE ARDOISE, MENUISERIE ALUMINIUM
- Lot 03 – SECOND ŒUVRE. Macrolot composé des sous lots ISOLATION, FAUX PLAFONDS, PLÂTRERIE DOUBLAGES, PEINTURE, SOL SOUPLE
- Lot 04 – MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS, AGENCEMENT.
- Lot 05 – ÉLECTRICITÉ
- Lot 06 – CHAUFFAGE, VENTILATION

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot 1 :

Code principal	Description
39350000-0	Voirie et réseau divers
45223220-4	Travaux de gros œuvre

Lot 2 :

Code principal	Description
45261100-5	Charpente bois
45261212-3	Couverture ardoise

45421000-4	Menuiserie Aluminium
------------	----------------------

Lot 3 :

Code principal	Description
45320000-6	Isolation
45421146-9	Fonds plafonds
45410000-4	Plâtrerie
45442100-8	Peinture
45432111-5	Sol Souple

Lot 4 :

Code principal	Description
45421000-4	Menuiserie intérieur bois
44115800-7	Agencement

Lot 5 :

Code principal	Description
09310000-5	Electricité

Lot 6 :

Code principal	Description
45232141-2	Chauffage
45331210-1	Ventilation

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est prévue

### **3 - Les intervenants**

#### **2.4 - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

#### **2.5 - Maîtrise d'œuvre**

Monsieur Grégoire BOULMIER Architecte dplg  
1 place de la Libération  
91730 CHAMARANDE  
gregoire.boulmier@orange.fr

#### **2.6 - Contrôle technique**

IBAC CTC  
7 rue Montespan  
91000 EVRY-COURCOURONNES

Pour les missions : L, SEI, HAND et LE

#### **2.7 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

L'entreprise retenue établira et remettra à la mairie un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S) à la collectivité.

### **4 - Conditions relatives au contrat**

#### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

Le délai d'exécution du marché de travaux pourra être prolongé par voie d'ordre de service (OS) conformément aux dispositions des articles 18.2.2 et 18.2.3 du CCAG-TX.

#### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le dossier de plans du maître œuvre (Pièces graphiques)
- Le rapport initial de contrôle technique
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- Les annexes 1 à 5 : le dossier de permis de construire et ces avis, l'étude géotechnique de conception G2AVP et G2PRO, la note de calcul thermique du BET CVC, La note de calcul hydraulique pour la gestion des eaux pluviales et le relevé topographique avant travaux.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document

Unique de Marché Européen (DUME). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le détail des Prix Global et Forfaitaire (DPGF)	Oui
Le mémoire Technique tel que décrit à l'article 8.2j	Non
Le planning d'exécution	Non
L'attestation de visite du site	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

La D.P.G.F. est attendue au format **Excel et PDF**. Les autres documents sont à adresser au format .PDF)

## 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. Une attestation sera remise aux entreprises lors de leur visite. Les demandes de rendez-vous sont à effectuer auprès de Monsieur le Maire, chargé de projets sur : maire@mairie-brieres.com

Les visites seront possibles les mardi et vendredi matin de 09h30 à 11h30.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli

portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

### **COMMUNE DE BRIERES LES SCELLES**

Mairie – place de la Mairie -  
91150 BRIERES LES SCELLES

#### **Le candidat inscrira sur l'enveloppe « ne pas ouvrir »**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

#### **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	45 %
2-Valeur technique	45 %
3- Planning et délais d'exécution	10 %

**Méthode de notation du critère de prix 45% - note/45:**

La note financière est obtenue par l'application à l'offre du candidat de la formule ci-dessous :  
 Note obtenue = (montant de l'offre la moins enlevée) x 45 points / (montant de l'offre examinée)

Concernant les prix, dans le cas où des erreurs matérielles seraient constatées (calculs, reports, ...) entre les indications qui figurent dans la DPGF et celles de l'acte d'engagement, le montant indiqué dans l'acte d'engagement prévaudra pour l'analyse des offres. Si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée. En cas de refus, son offre sera considérée comme non cohérente.

**Critère pour le Mémoire technique (45 %) – note /45 :**

Critères "Mémoire technique"	Évaluation	Notation
Le dossier de référence : le candidat fournit 3 références récentes, à minima (de moins de 5 ans) concernant des marchés comparables à ceux objet de la présente consultation. (Nature de produit mis en œuvre, nature du programme, et importance)	Très bien	5 pts
	Bien	4 pts
	Satisfaisant	3 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt
Constitution <b>de l'équipe</b> affectée à l'opération, identification du ou des responsables de l'opération, qualifications et/ou références.	Très bien	5 pts
	Bien	4 pts
	Satisfaisant	3 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt
Moyens matériels et méthodologie d'intervention, Analyse des contraintes du chantier et solutions proposées. Protections des ouvrages en phase chantier.	Très bien	5 pts
	Bien	4 pts
	Satisfaisant	3 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt
Traitement des déchets (méthodologie)	Très bien	5 pts
	Bien	4 pts
	Satisfaisant	3 pts
	Insuffisant	2 pts
	Manquant	0 pt

Le résultat sera ramené à une note sur 45 points.

**Critère pour le Planning et délais d'exécution 10% - note /10**

Critères " Planning et délais d'exécution	Évaluation	Notation
Attestation d'engagement sur planning	Présente	5 pts
	Manquante	0 pt
Proposition de phasage de son intervention et / ou de l'ensemble du chantier.	Très bien	15 pts
	Bien	10 pts
Proposition de planning des différentes tâches du lot tenant compte des interfaces avec les autres corps d'état. Les durées indiquées seront reprises sur le planning définitif.	Satisfaisant	5 pts
	Manquante	0 pt

Le résultat sera ramené à une note sur 10 points.

**8.3 - Suite à donner à la consultation - négociation**

La commune peut attribuer le marché sans phase de négociation préalable mais se réserve le droit de recevoir les trois premières entreprises pour un entretien. Dans ce cas la négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de l'offre (prix et technique).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal administratif de Versailles**

56 avenue de Saint-Cloud,  
78000 VERSAILLES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.